

L'assemblée eut lieu et, le 19 janvier, la *Gazette de Québec* annonçait que Messieurs Gravé, supérieur du séminaire de Québec, Adam Mubane, juge et membre du conseil, François Baby, conseiller législatif, Pierre Fargues, marchand, et James Monk, juge en chef, avaient été choisis comme administrateurs de la bibliothèque avec MM. Robert Lester et Arthur Davidson, comme trésorier et secrétaire. Le journal faisait savoir en même temps que plusieurs citoyens de Montréal ayant exprimé le désir de voir le projet s'étendre à toute la province, une souscription était ouverte aux bureaux de Edward William Gray, à Montréal, aux conditions suivantes : "Cinq livres sterling en souscrivant et deux livres sterling annuellement par la suite." Les administrateurs assuraient le public qu'une attention toute spéciale "serait portée à ce qu'aucun des livres ne blessât la religion ou la morale," et ils terminaient par un appel à la générosité des donateurs.

Dans toutes ces pièces publiques le nom d'Haldimand n'apparaît qu'une fois pour autoriser la fondation, mais les lettres suivantes qui ont été retrouvées dans ses papiers nous en apprennent heureusement plus long. Le 1er mars 1779, le gouverneur écrit de Québec à son ami le général de Budé qui paraît avoir été un des chambellans de Georges III :

Le peu de ressources de la place, l'ignorance des gens qui, je le constate tous les jours, est bien le plus grand obstacle à vaincre pour les amener à comprendre leurs intérêts et leur devoir, m'ont donné l'idée d'établir une bibliothèque publique. J'ai réussi à convaincre l'évêque (Mgr Briand) et le supérieur du séminaire de l'avantage qui en résulterait. Ils sont entrés dans mon idée, et, en même temps que plusieurs autres prêtres, presque tous les marchands anglais et un bon nombre de Canadiens, ils ont signé la souscription que j'avais fait ouvrir. Afin de ne pas laisser refroidir le zèle de ces messieurs, j'ai chargé les directeurs de la bibliothèque de dresser un catalogue que j'envoie à M. Cumberland du *Board of Trade*, agent de cette province, avec un crédit de 500 louis sterling. Si ce dernier